

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 10829
59508 DOUAI CEDEX
Tél. : 0 891 01 11 11
Fax : 03 27 88 40 49

CABINET LASSELIN
175 av de Valenciennes
59400 CAMBRAI

V/REF :

N/REF : 2006 B 50089 / 2010-A-158

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 12/01/2010,

P.V. d'assemblée du 01/07/2009
- Cession de parts

Acte S.S.P. en date du 01/07/2009
- Cession de parts

Statuts mis à jour

Concernant la société

A-COM'SYSTEME
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
128 rue Alexis Cuvelier
59400 Cambrai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-158 le 12/01/2010

R.C.S. DOUAI 490 078 714 (2006 B 50089)

Fait à DOUAI le 12/01/2010,

Le Greffier



EURL A-COM'SYSTEME

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au Capital de 4 000 €

128, rue Alexis Cuvelier - 59400 CAMBRAI

Greffe du Commerce DOUAI
59500 (nord)

Dépôt n°:

Le :

Le Greffier :

L'an deux mille neuf et le premier juillet,

Au siège de la société, Monsieur Mohammed SAIDI, agissant en qualité de gérant de la société A-COM SYSTEME, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 4 000 €, représentée par 4 000 parts, numérotées de 1 à 4 000, ayant son siège à Cambrai (59400), 128, rue Alexis Cuvelier, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Douai,

A, par ces présentes, fait les déclarations et constatation suivantes :

Déclarations

Monsieur Mohammed SAIDI, ès qualités, déclare :

Que, suivant acte sous seing privé et en date à Cambrai du 1^{er} juillet 2009, Monsieur Mohammed SAIDI a cédé à Monsieur Philippe MOINIER huit cent (800) parts sociales, numérotées 1 à 800, lui appartenant dans la société A-COM SYSTEME.

Que tous les associés ont alors décidé qu'en conséquence de ladite cession, l'article 7 des statuts serait, de plein droit, modifié par les dispositions ci-après, à compter du jour du dépôt dudit acte au siège de la société :

Le capital social s'élève à la somme de quatre mille euros (4 000 €). Il est divisé en quatre mille parts, entièrement libérées, numérotées de 1 à 4 000, qui se trouvent actuellement réparties comme suit :

- à Monsieur Philippe MOINIER, à concurrence de huit cent parts portant les numéros 1 à 800 représentant un capital de huit cents euro, ci	800	800 €
- à Monsieur Mohammed SAIDI, à concurrence de trois mille deux cent parts portant les numéros 801 à 4 000 représentant un capital de trois mille deux cent cents euro, ci	3 200	3 200 €
Total quatre mille parts	4 000	
représentant le montant du capital social soit quatre mille euros		4 000 €

Toutes les parts sociales formant le capital sont souscrites, entièrement libérées et réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

Monsieur Mohammed SAIDI, ès qualités, déclare enfin que ledit acte a été déposé au siège de la société le 1^{er} juillet 2009.

Constatation

Ces déclarations faites, Monsieur Mohammed SAIDI, ès qualités, constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues définitives à la date du 1^{er} juillet 2009, date du dépôt de l'acte de cession au siège de la société.

De tout ce que dessus, Monsieur Mohammed SAIDI, ès qualités, a dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
